Ville de Lausanne
Municipalité

Culture et développement urbain
Sports et cohésion sociale

Demande de crédit d'études pour le projet de transformation du Stade Pierre-de-Coubertin – projet Métamorphose, de ses aménagements extérieurs et des mesures écologiques et mobilité active

Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Un avenir pour les compétitions d'athlétisme internationales à Lausanne : quel plan de course ? »

Réponse à la pétition remise par le FC Stade Lausanne-Ouchy « Non à la suppression de terrains pour la pratique du football dans le cadre de la transformation du stade Pierre-de-Coubertin »

Rapport-préavis Nº 2026 / 85

Lausanne, le 12 novembre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Dans le cadre du projet Métamorphose, afin de pérenniser l'activité des clubs lausannois, de permettre le développement du sport et l'accueil de grandes manifestations à Lausanne, la transformation du stade Pierre-de-Coubertin est nécessaire.

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 5'651'000.- pour poursuivre les études de transformation du stade Pierre-de-Coubertin et de ses aménagements ainsi que des mesures écologiques et de mobilité active. Plusieurs variantes ont été étudiées et travaillées en commission du Conseil communal. Ces travaux ont permis d'aboutir à un projet consolidé et partagé d'un stade de 12'000 places fixes répondant aux enjeux sportifs, doté de tribunes supérieures en bois et décalé vers l'Est afin d'améliorer son intégration dans son environnement (préservation d'un cordon boisé et de l'espace Fair-Play). Le projet prévoit également d'améliorer la valeur écologique du secteur des rives du lac et du parc Bourget et la circulation à vélo. Enfin, le développement d'un pôle football compense la suppression d'un terrain de football jouxtant le stade actuel.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant total de CHF 5'651'000.- (TTC) pour financer :

- la poursuite des études de transformation du stade de Coubertin, un crédit d'études complémentaire de CHF 3'731'000.- (TTC) est sollicité en plus du solde disponible de CHF 519'000.- sur le crédit voté dans le cadre du préavis N° 2025/07. Ce montant total de CHF 4'250'000.- (TTC) se répartit en trois phases : projet de l'ouvrage, mise à l'enquête et appel d'offres ;
- l'étude de mesures écologiques ciblées pour un montant de CHF 500'000.- (TTC) ;
- l'étude de la construction de locaux, installations sportives et aménagements extérieurs d'un « pôle football » pour un montant de CHF 570'000.- (TTC) ;
- des études préliminaires portant sur des mesures de mobilité active et de renaturation du Flon pour un montant de CHF 150'000.- (TTC).

Il est proposé de balancer le crédit d'études de CHF 700'000.- (préavis N° 2025/07) dans la présente demande de crédit d'études. À cet effet, il s'agit d'augmenter le présent préavis afin de pouvoir y balancer les dépenses, CHF 181'000.- à ce jour, et de bénéficier du solde

disponible, en l'occurrence CHF 519'000.-. La demande totale serait donc de CHF 5'470'000.- + CHF 181'000.-, soit CHF 5'651'000.-.

La Municipalité entend également apporter une réponse au postulat et à la pétition suivants :

— postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Un avenir pour les compétitions d'athlétisme internationales à Lausanne : quel plan de course ? » ;

— pétition du FC Stade Lausanne-Ouchy « Non à la suppression de terrains pour la pratique du football dans le cadre de la transformation du stade Pierre-de-Coubertin ».

3. Préambule

La transformation du stade Pierre-de-Coubertin s'inscrit dans le cadre du projet Métamorphose. Ce rapport-préavis fait suite au préavis N° 2014/41[1] qui a permis de solliciter les crédits pour l'organisation d'un concours d'architecture, visant à construire un ouvrage comportant 6'000 places fixes et 6'000 places provisoires, ainsi que les crédits pour l'étude du projet lauréat. En 2016, à l'issue d'un concours d'architecture, un projet répondant à cette exigence a été retenu. Les répercussions logistiques et économiques de l'implantation de places provisoires ont été étudiées et se sont révélées fortement pénalisantes pour le site et onéreuses.

En 2022, une solution proposant un ouvrage d'environ 12'000 places fixes a été retenue et a fait l'objet du rapport-préavis N° 2023/71[2], finalement retiré pour compléments, puis du rapport préavis N° 2025/07 exposant successivement les intentions de la Municipalité pour la transformation du stade de la Pontaise et la transformation du stade Pierre-de-Coubertin.

Concernant l'avenir du stade Pierre-de-Coubertin, la commission a estimé que l'étude de variantes alternatives au projet proposé par la Municipalité était nécessaire, dont l'une au moins comprendrait un ouvrage s'intégrant dans la topographie existante et une rénovation légère. La commission a amendé le projet de préavis en proposant d'allouer un crédit de CHF 700'000.- dédié à l'étude de variantes comparatives de rénovation/transformation du stade Pierre-de-Coubertin, tout en chargeant la commission de projet Métamorphose de suivre ces études. Le 24 juin 2025, le Conseil communal a approuvé le rapport-préavis N° 2025/07 amendé, chargeant la Municipalité d'approfondir l'étude de coût et de faisabilité de différentes variantes.

Le Conseil communal a également approuvé dans ce cadre la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Conservation du stade olympique de la Pontaise : de la contrainte à l'opportunité », déposé le 16 août 2020, confirmant l'intention de reconversion du stade de la Pontaise vers de nouveaux usages (logements, activités, équipements publics, zone de loisirs, etc.) et visant à en faire une pièce maîtresse du développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

La reconversion du stade de la Pontaise en objet urbain emblématique permet de concilier les objectifs de développement urbain aux Plaines-du-Loup et de préservation du patrimoine. Le succès de cette vision globale, cohérente et adaptée aux enjeux actuels, repose néanmoins sur la transformation et l'agrandissement du stade Pierre-de-Coubertin destiné à remplacer la Pontaise dans sa vocation sportive de stade d'athlétisme. Le maintien de l'anneau d'athlétisme de la Pontaise ou la réalisation d'un anneau d'athlétisme au nord de la ville, prévu comme partie intégrante du centre sportif de la Tuilière, permettra

[1] « Préavis N° 2014/41 du 17 juillet 2014 Métamorphose – Stade Pierre-de-Coubertin – Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture – et pour les études de projet d'ouvrage ».

[2] Préavis N° 2023/71 du 21 décembre 2023 « Demande de crédit d'études pour le projet de transformation du stade de Pierre-de-Coubertin – Projet Métamorphose ».

par ailleurs aux sportifs amateurs, aux clubs et aux écoles de bénéficier à terme d'un équipement adapté.

Le présent rapport-préavis expose les fondements et les modalités d'une demande de crédit pour la transformation du stade Pierre-de-Coubertin.

4. Etude comparative de variantes de rénovation/transformation

Le crédit d'études voté par le Conseil communal le 24 juin 2025 a ouvert une nouvelle phase de réflexion et de concertation pour le projet du stade Pierre-de-Coubertin. L'objectif principal des études comparatives était de répondre aux enjeux soulevés par le Conseil communal et de les tester dans des variantes alternatives à celle proposée par la Municipalité dans le préavis N° 2025/07.

Au préalable, il convient de rappeler que le stade Pierre-de-Coubertin constitue une infrastructure vétuste, ne répondant plus aux standards actuels d'accueil, tant pour le sport élite que pour le sport amateur. Une partie des vestiaires a été aménagée dans l'ancien carnotzet, dit « la cave à bière », construit pour l'exposition nationale de 1964, à laquelle s'est ajoutée une extension en 1978.

En 50 ans, les besoins des usagères et usagers ainsi que des clubs ont considérablement évolué, tandis que l'infrastructure est restée globalement inchangée. Par ailleurs, une mise aux normes impliquerait des coûts disproportionnés au regard de la qualité des surfaces existantes. Pour l'ensemble de ces raisons, aucune variante proposant une simple rénovation de l'ouvrage ou le maintien des surfaces existantes n'a été envisagée.

4.1 Variantes étudiées en commission

La première phase des travaux s'est concentrée sur la définition de différentes variantes qui ont été validées lors d'une première séance de commission le 7 octobre 2025. Les variantes retenues en commission pour être étudiées de manière approfondie par le mandataire architecte sont les suivantes :

- **Variante 1 - « Emplacement actuel de la piste » :** La proposition vise à maintenir l'emplacement actuel de la piste en développant des gradins dans la topographie existante. Cette variante permet de développer une nouvelle infrastructure en limitant l'impact sur le patrimoine arboré. En revanche, la capacité des gradins est insuffisante pour accueillir les grands évènements dont le meeting Athletissima.
- **Variante 2 - « Emplacement actuel et ouverture sur le lac » :** La proposition vise à conserver l'emplacement actuel de la piste tout en développant des tribunes autour, à l'exception du côté lac. La capacité de 12'000 places pour accueillir de grands évènements est visée. La singularité de cette variante réside dans son approche historique (maintien de la piste, stade « antique » en « U ») et dans sa volonté d'ouverture sur le lac.
- **Variante 3 - « Avant-projet préavis N° 2025/07 adapté » :** La proposition vise à décaler le projet initial vers l'est afin de limiter l'impact sur le cordon boisé existant qui s'étend entre la piste actuelle et l'espace Fair-Play (beach-volley, skatepark). La nouvelle emprise conduit à préserver une partie du cordon boisé, à épargner l'espace fair-play actuel et, à l'est, à une diminution du périmètre affecté au football avec la suppression d'un terrain. Pour compenser cette perte, il est proposé de développer le pôle football existant (voir chapitre 5.2) situé entre l'avenue de Rhodanie et l'avenue Pierre-de-Coubertin. S'agissant de la tribune principale du stade, il est proposé de développer la partie supérieure en bois afin d'améliorer le bilan écologique de l'ouvrage et de faciliter un éventuel démontage à long terme si la capacité visée n'était plus nécessaire (voir chapitre 5.4).

Les premiers travaux ont mis en évidence que la variante 2 nécessite elle aussi la suppression d'un terrain de football. Elle intègre dès lors également le concept de pôle football annexe proposé dans la variante 3. Par ailleurs, le principe d'une tribune démontable en bois de la variante 3 a également été intégré à cette variante.

Les séances de la commission n° 2 et 3 se sont tenues les 20 janvier et 17 mars 2026. Elles ont permis aux mandataires d'exposer leurs travaux. Des études complémentaires ont également été présentées, à savoir une étude des retombées économiques d'Athletissima et des études environnementales établies par des mandataires externes et complétées par le Service des parcs et domaine (SPADOM). Les documents de synthèse sont joints en annexe du présent rapport-préavis.

Le tableau ci-dessous compare les variantes au regard des principaux indicateurs :

	Avant-projet *Préavis N° 2025/07*	**Variante 1** *Emplacement actuel de la piste*	**Variante 2** *Emplacement actuel et ouverture sur le lac*	**Variante 3** *Avant-projet préavis N° 2025/07 adapté*
Surface nette stade (SN)	4'382 m^2	3'068 m^2 (avec piste intérieure)	3'971 m^2	3'971 m^2
Capacité	12'000 places	5'500 places	12'000 places	12'000 places
Coût du stade (MCHF)	71.2	49.9	67.8	64.7
Surface nette pôle foot (SN)	-	-	584 m^2	584 m^2
Coût du pôle foot annexe (MCHF)	-	-	7.5	7.5
SN totale	4'382 m^2	3'068 m^2	4'555 m^2	4'555 m^2
Coût total du projet (MCHF)	**71.2**	**49.9**	**75.3**	**72.2**
Subventions estimées (MCHF)	18	12	20	20
Coût net du projet (MCHF)	**53.2**	**37.9**	**55.3**	**52.2**
Grandes manifestations	Oui	Non	Oui	Oui
Arbres abattus	306	57	261	179
Cordon boisé	Abattu	Maintenu en quasi-totalité	Abattu	Maintenu en grande partie
Impact environnemental	Elevé	Faible	Elevé	Moyen

4.2 Variante retenue par la Municipalité

Au regard des différents critères évalués, la Municipalité considère que la variante 3 est celle qui répond le mieux aux objectifs poursuivis. Elle permet la réalisation d'une infrastructure capable d'accueillir de grands événements et de contribuer au rayonnement de la ville, tout en apportant une amélioration des pratiques quotidiennes par des locaux modernes et une ouverture permanente. Elle limite les impacts environnementaux tout en présentant un coût estimé plus favorable que les variantes comparables en termes de capacité (avant-projet et variante 2). Complétée par des mesures de compensation environnementale, elle offre une solution équilibrée. Par ailleurs, la réalisation des tribunes supérieures en bois, dans une conception à la fois durable, élégante sur le plan architectural et démontable, offre une approche intéressante. Cela laisse la possibilité à moyen terme, si l'usage desdites tribunes n'était plus démontré, de les démonter.

La dernière commission (n° 4) s'est tenue le 20 mai 2026. La Municipalité et les différents groupes politiques ont pu faire part de leurs positionnements respectifs vis-à-vis des différentes variantes examinées. Il en ressort que la variante 3, moyennant des mesures écologiques complémentaires, pourrait s'avérer une solution consensuelle pour le développement du projet. Prenant en compte le résultat de ces échanges, la Municipalité a décidé de retenir cette variante pour la poursuite du projet.

5. Transformation du stade Pierre-de-Coubertin selon variante retenue

Pour pérenniser l'accueil de grandes manifestations à Lausanne, l'activité des clubs lausannois et permettre le développement du sport, la transformation du stade Pierre-de-Coubertin est nécessaire.

L'objectif de la Municipalité est d'offrir à la ville, Capitale Olympique et hôte de compétitions sportives majeures, un équipement de grande qualité ouvert à toutes et à tous, véritable hub sportif où se mêlent sport populaire et de haut-niveau. Le stade répondra autant aux exigences sportives internationales, qu'aux clubs résidents et aux sportifs amateurs exerçant une pratique libre tout au long de l'année.

Les grands évènements sportifs organisés dans ce cadre d'exception à proximité du lac et à deux pas du siège du Comité International Olympique (CIO) contribueront au rayonnement régional, national et international de la ville. A l'échelon cantonal, le stade jouera également un rôle important dans le développement du sport et de l'athlétisme en phase avec la politique sportive cantonale.

5.1 Nouvelle implantation et développement du pôle

L'intégration de la nouvelle enceinte repose sur une réorientation du stade afin d'optimiser son implantation et son insertion paysagère. L'infrastructure s'éloigne ainsi des rives du lac et s'intègre en grande partie dans une butte végétalisée rehaussée d'environ un mètre par rapport à la situation actuelle pour permettre l'accueil de 12'000 spectateurs. La variante initiale présentée dans les précédents préavis comportait toutefois certains points faibles, que les travaux de la commission ont permis de corriger. Le cordon boisé situé à l'ouest de la tribune principale, inventorié comme biotope d'importance locale, sera ainsi largement préservé. Ce choix entraîne toutefois la suppression d'un terrain de football à l'est.

Afin de compenser cette perte de surface, une solution élaborée en concertation avec le Football Club (FC) Stade Lausanne Ouchy (SLO), club formateur qui compte environ 800 membres dont 650 juniors, est proposée. Elle consiste à développer un pôle football entre l'avenue de Rhodanie et l'avenue Pierre-de-Coubertin. Il sera constitué de deux terrains synthétiques de taille réglementaire ainsi que d'une surface synthétique plus réduite dédiée aux équipes juniors et aux entraînements, en lieu et place d'un terrain en herbe, un terrain synthétique ainsi qu'une petite surface de jeu ouverte au public.

La suppression d'un terrain en herbe représente certes une diminution de la surface disponible, mais celle-ci peut être compensée en termes d'usage grâce à l'aménagement de nouvelles surfaces synthétiques composées d'un remplissage naturel. En effet, ces surfaces permettent une utilisation plus intensive tout au long de l'année, avec un temps d'occupation supérieur à 1'500 heures/an, contre 500 à 800 heures/an pour un terrain en herbe dont l'exploitation reste fortement dépendante des conditions météorologiques.

Afin d'accompagner l'intensification de l'activité footballistique dans ce secteur, il est proposé de construire un bâtiment regroupant les locaux prévus initialement dans le Stade Pierre-de-Coubertin, à savoir huit vestiaires pour les équipes féminines et masculines ainsi que des locaux annexes dédiés au SLO (stockage, vestiaires d'arbitres etc.). Développé sur un seul niveau, ce nouveau pavillon permet de sortir ces fonctions du projet de stade, ainsi que les investissements associés, tout en les repositionnant au plus près des terrains de football. Ces nouveaux aménagements offriront au SLO, à ses membres et ses spectatrices et spectateurs, un gain de confort significatif et permettront également de réduire les risques de conflit d'usage sur le site de Coubertin.

5.2 Une infrastructure sportive à vocation publique

La libération des espaces initialement dédiés au football permet d'optimiser le dimensionnement de la tribune principale, principal élément bâti du programme. Cet ouvrage comprend environ 4'000 places assises couvertes ainsi que 4'000 m² de surface nette de plancher. Les locaux sont conçus pour répondre en priorité aux besoins d'une utilisation quotidienne par les clubs résidents (athlétisme, rugby, tir à l'arc, hockey sur gazon, etc.), tout en offrant la capacité d'accueillir des événements d'envergure. Ils comprennent notamment des vestiaires, des espaces de stockage, des surfaces administratives destinées aux clubs ainsi qu'une salle modulaire polyvalente. Des équipements sportifs intérieurs, tels que des pistes d'échauffement, une salle de musculation, des locaux de soins et une infirmerie, sont également prévus afin de satisfaire aux recommandations de l'Office fédéral du sport (OFSPO).

Les locaux offriront une infrastructure vivante tout au long de l'année. Le stade transformé sera ouvert au public tous les jours, selon des horaires dédiés permettant de distinguer clairement les usages de loisirs et de pratique libre de ceux liés aux entraînements et compétitions des clubs d'athlétisme. Cette organisation offrira un meilleur confort d'utilisation à l'ensemble des usagères et usagers, tout en favorisant une cohabitation harmonieuse des différentes pratiques. Afin d'améliorer les conditions d'accueil du grand public, l'accès aux vestiaires sera assuré les week-ends et les jours fériés, avec un renforcement du personnel d'exploitation garantissant la qualité de l'accueil, la propreté des installations et la sécurité des lieux. Parallèlement, des créneaux exclusifs seront réservés en semaine aux clubs d'athlétisme et aux sections de compétition, afin d'optimiser la qualité des entraînements et de soutenir le développement de la performance, en particulier chez les juniors. Durant la période hivernale, le stade accueillera également les entraînements de sports de balle, féminins et masculins, notamment le rugby.

Ce site transformé sera en mesure d'accueillir de nouvelles pratiques sportives en plein essor, telles que l'ultimate frisbee, le flag football, le touch rugby ou encore le lacrosse. Il offrira par ailleurs un cadre adapté au développement d'activités de sport santé, de préparation physique et d'autres disciplines émergentes, renforçant ainsi sa vocation d'équipement sportif polyvalent ouvert à tous les publics.

Au-delà de ses usages quotidiens, le stade modernisé et conforme aux standards nationaux et internationaux permettra l'organisation de manifestations sportives d'envergure. L'organisation d'événements prestigieux tels que le meeting Athletissima, des championnats suisses et internationaux d'athlétisme, notamment dans le cadre des European Athletics Championships ou de compétitions qualificatives pour les Jeux olympiques, contribuera à renforcer le rayonnement sportif de la ville. Le stade constituera également un lieu d'accueil pour de grandes courses populaires telles que les 20km de Lausanne ou le Lausanne Marathon, et de nombreux événements régionaux. L'accueil de ces manifestations présente un double intérêt : il stimule la pratique sportive en offrant des références inspirantes aux jeunes et aux clubs, tout en renforçant l'attractivité du territoire grâce à des événements fédérateurs et ouverts au public.

5.3 Une construction intégrée et durable

Pour favoriser une implantation en harmonie avec le site et ses usages récréatifs, la tribune principale et sa toiture font l'objet d'un traitement architectural remarquable. Grâce à un système de rampes et d'escaliers, les différents niveaux du stade seront accessibles depuis le parvis nord et les rives du lac favorisant ainsi les liaisons et les ouvertures sur le grand paysage. Les liaisons entre la tribune et l'espace fair-play seront situées en périphérie du cordon boisé existant afin d'éviter les abattages dans sa partie centrale. De cette manière, le cordon sera en grande partie préservé.

La réduction des impacts environnementaux des matériaux de construction est visée, notamment en privilégiant l'utilisation du bois dans la partie supérieure de la tribune

(1er niveau et toiture). Ainsi, le recours à l'acier se concentre strictement sur certains aspects structurels qui permettent de limiter les volumes de matériaux et donc d'apporter des solutions optimales d'intégration paysagère. L'ouvrage répondra à des objectifs de durabilité ambitieux en termes constructifs et de consommation énergétique avec un approvisionnement par des énergies renouvelables. La toiture sera entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques et les installations techniques envisagées permettront de limiter les consommations énergétiques. Un soin particulier sera apporté à l'éclairage afin de tenir compte des différentes utilisations du site et des impacts sur l'environnement. Les Services industriels de Lausanne (SIL) accompagneront et financeront le projet en conduisant les études, la mise en œuvre et l'exploitation d'une production de chaleur via un contrat interne d'approvisionnement thermique. Par ailleurs, la société SI-REN financera, implantera et exploitera les panneaux photovoltaïques de la toiture.

Pour garantir la durabilité de l'ouvrage sur le long terme, le projet intègre un concept d'évolutivité permettant d'adapter sa capacité en fonction des besoins futurs. La conception prévoit ainsi la possibilité technique de démonter la partie supérieure de la tribune principale, entièrement réalisée en bois. Ce dispositif permettrait, le cas échéant, de réduire la capacité de l'équipement à environ 6'000 places dans l'hypothèse d'une diminution durable de la fréquentation des grandes manifestations sportives. En cas de démontage de la partie supérieure de la tribune (premier niveau et toiture), l'essentiel du programme situé au niveau inférieur serait préservé.

Les installations principales, telles que la piste intérieure, les vestiaires et les autres espaces dédiés aux clubs et aux utilisateurs, resteraient ainsi pleinement fonctionnelles et disponibles.

5.4 Des aménagements extérieurs adaptés

La refonte des aménagements extérieurs du site permettra d'améliorer la perméabilité des sols aux alentours du stade. Les infrastructures routières seront restreintes en diminuant les largeurs de chaussée et en supprimant certains tronçons.

Le stationnement automobile sera réduit avec la suppression du parking du Stade de Pierre-de-Coubertin (172 places), conséquence de l'éloignement de l'ouvrage des rives du lac. Quelques places seront toutefois maintenues à proximité directe du stade afin de répondre aux besoins spécifiques de l'exploitation et du fonctionnement des clubs, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Le développement du pôle football entraînera également une réduction partielle du parking de Fontaine de Cuivre avec le maintien d'environ 45 places et la suppression d'environ 59 autres. Le secteur des rives occidentales du lac compte aujourd'hui environ 1'250 places de stationnement. À l'issue des aménagements projetés, près de 1'020 places resteront disponibles. Une amélioration des voies cyclables dans le secteur est par ailleurs envisagée dans le cadre du schéma directeur des rives occidentales du lac. Un montant du présent crédit d'études sera dédié à cette question de sorte que la transformation du stade de Pierre-de-Coubertin soit aussi l'occasion de créer des voies cyclables en site propre entre le secteur Chamberonne et Bellerive (voir chapitre 6.4). Lors de grands évènements, des mesures spécifiques de mobilité seront mises en œuvre. Les études à venir permettront d'en définir les conditions-cadres.

Autour du stade, les cheminements de mobilité active (piétons et vélos) seront améliorés pour fluidifier les déplacements. A l'Est du stade, le terrain de foot maintenu en pelouse naturelle sera réorienté dans l'axe du terrain de hockey sur gazon, une piste d'échauffement d'athlétisme (deux couloirs comme actuellement dans le stade de la Pontaise) sera aménagée entre le terrain de hockey et le stade d'athlétisme sur le petit terrain de football existant. Ce dernier sera maintenu au centre de la piste et redimensionné en conséquence en tenant compte des besoins des mouvements juniors. Cette piste d'échauffement, dimensionnée de manière à préserver les arbres alentours, répondra aux besoins du meeting Athletissima et du Stade-Lausanne Athlétisme (juniors).

6. Aménagements paysagers, mesures écologiques et de mobilité cyclable

Les interventions envisagées pour favoriser l'intégration des nouveaux équipements portent sur un secteur qui va bien au-delà de la stricte assiette de l'ouvrage. Le concept paysager permettra d'offrir des qualités écosystémiques et de structuration du grand paysage répondant aux exigences de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)[3]. Sur la base d'un inventaire des arbres existants et abattus, dont la valeur compensatoire est estimée à environ CHF 1.5 millions par SPADOM, les compensations nécessaires seront définies dans le cadre d'une trame verte visant à renforcer les continuités paysagères et écologiques des rives du lac. D'autres mesures de compensations ciblées (prairies maigres, tas de pierres et de bois, hôtels à insectes, pose de nichoirs etc.) pourront venir en déduction du montant à compenser. Les opportunités de création de nouveaux biotopes aux abords du stade seront précisées au cours des prochaines phases de développement du projet des aménagements extérieurs. Pour cela, un concept paysager et écologique des abords du stade sera joint au plan d'affectation (PA), élaboré par des professionnels qualifiés comprenant notamment des paysagistes et biologistes.

Dans le but d'améliorer la valeur écologique des rives du lac, trois mesures écologiques complémentaires ont été définies en coordination avec le SPADOM. Ces projets décrits ci-dessous sont des compensations volontaires et supplémentaires aux compensations au patrimoine arboré régies par la LPrPNP. Dans la mesure du possible, ces mesures pourraient être inscrites dans le règlement du PA et dans la notice d'impact sur l'environnement annexée, si l'état d'avancement de leurs études est suffisant pour une mise à l'enquête simultanée. Elles pourront en outre faire l'objet de subventionnements cantonaux (max. 60%), qui peuvent couvrir les études de faisabilité à certaines conditions. Des cofinancements fédéraux pourraient augmenter la part de subventionnement en fonction des objectifs traités par les projets de renaturation.

6.1 Transformation du bassin de la Vallée de la jeunesse

Le bassin situé au sud de la roseraie de la Vallée de la Jeunesse est un héritage des aménagements réalisés à la suite de l'Exposition nationale de 1964. Son usage a évolué au fil du temps et des usages ludiques se sont développés bien que la topographie de la coque en béton et le système d'épuration des eaux ne permettent pas de respecter les normes sécuritaires et de salubrité actuelles. Face à cette situation, le bassin fonctionne actuellement sans eau permanente.

Des démarches ont été entreprises afin de préciser comment cet élément d'eau pourrait évoluer afin de respecter la substance patrimoniale du site tout en s'adaptant aux besoins actuels : biodiversité, rafraichissement, gestion des eaux. La transformation de ce bassin en étang-biotope, conservant sa forme initiale et le jet d'eau constitue une bonne solution. Le plan d'eau est par ailleurs situé dans une zone nodale de l'infrastructure écologique. Toute opportunité de renforcer les populations de batraciens reposant sur l'existence des quelques plans d'eau du Jardin de la circulation et du Bois-de-Vaux est donc prioritaire du point de vue environnemental. La surface concernée est d'environ 700 m². Le coût des travaux est estimé à CHF 350.-/m², auquel s'ajoutent environ CHF 75'000.- de frais d'études pour l'ensemble du projet soit montant total d'investissement prévisionnel estimé à environ CHF 320'000.-.

6.2 Création d'une lagune au Bourget

Les rives entre l'embouchure de la Venoge et Ouchy représentaient autrefois l'une des plus grandes grèves lacustres du Léman. Ce milieu naturel est caractérisé par une berge en pente douce et un substrat pauvre en nutriments (graviers). Il a aujourd'hui presque

[3] Projet de loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp).

entièrement disparu du Léman et des autres lacs suisses. L'artificialisation des berges en est la cause principale. Cette grève et ses sédiments étaient soumis à une dynamique soutenant une grande richesse en habitats, comme en témoigne la présence de l'étang des Pierrettes sur les cartes historiques. Ce plan d'eau connecté au lac, disparu au début du XX^{e} siècle, représentait un type de milieu très riche en biodiversité, que le projet de lagune viserait à restaurer. Une lagune est une zone d'eau calme de faible profondeur, retenant les nutriments du lac, qui forme un « écotone », écosystème de transition entre les berges et le lac. Les écotones sont parmi les habitats naturels les plus riches, car ils sont utilisés par des espèces de plusieurs milieux différents au cours de leur cycle de vie, mais également par des espèces spécialisées.

L'emplacement propice se situe à l'Est de l'embouchure de la Chamberonne, soit dans le périmètre du Parc Bourget, soit en remblai sur une zone de faible profondeur du lac. La surface considérée pour la lagune est de 8'000 m^2. Le coût est estimé dans une fourchette de CHF 2'000'000.- à 3'000'000.- selon les variantes, auquel s'ajoutent des honoraires pour l'ensemble du projet estimés à entre CHF 600'000.- à CHF 900'000.-.

6.3 Renaturation des rives du lac

Les rives du lac au sud du camping de Vidy présentent l'avantage d'être le lieu où l'appropriation humaine des rives du lac est la plus faible dans le parc Bourget. La proposition de renaturer ces berges sur une épaisseur variable de l'ordre de 5 m permettrait de restaurer des habitats de grande qualité écologique reliant les milieux humides de la future embouchure de la Chamberonne avec le site des ruines romaines. Cette démarche découle directement de l'expérience de Lausanne Jardin 2024 qui a montré le potentiel de renaturation de ces rives pour augmenter de manière significative la biodiversité.

Le linéaire total concerné est d'environ 340 m. Ce dimensionnement sera précisé avec l'avancement du projet. Il s'agira notamment de tenir compte de quelques activités qui doivent être maintenues dont un ponton attaché au camping. Sur la base des coûts observés pour des projets similaires (coût unitaire de CHF 3'000.-/ml + 30% de frais et étude) le montant total prévisionnel est estimé à environ CHF 1.3 millions. Il est proposé d'allouer en parallèle un montant de CHF 50'000.- pour étudier les opportunités et contraintes d'une remise à ciel ouvert à long terme d'un tronçon du Flon à son embouchure.

6.4 Etude d'une connexion cyclable en site propre

Les possibilités de connexions cyclables entre les secteurs de Bellerive et de la Chamberonne manquent de praticité et/ou sont péjorées par des conflits d'usage. La reconfiguration du site du Stade Pierre-de-Coubertin est l'occasion d'explorer les possibilités d'amélioration de cette situation en engageant une étude de faisabilité. A cette fin, un montant de CHF 100'000.- est sollicité.

6.5 Bilan des coûts des mesures supplémentaires

Les coûts des trois projets écologiques, estimés à ce jour entre CHF 4.2 millions et CHF 5.5 millions, seront précisés à l'issue des études. Le présent préavis porte sur l'octroi d'un crédit d'études destiné à conduire l'ensemble des études (phases 31 à 41) de ces trois objets pour les montants suivants :

- transformation du bassin de Vallée de la jeunesse : CHF 40'000.- ;
- création d'une lagune sur le site du Bourget : CHF 300'000.- ;
- renaturation des rives du lac : CHF 155'000.-.

Au total, le crédit d'études pour des mesures de écologiques supplémentaires se monte ainsi, en incluant des frais divers (CHF 5'000.-) à un montant arrondi de CHF 500'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 150'000.- d'études complémentaires :

— étude de renaturation de l'embouchure du Flon : CHF 50'000.- ;

— étude d'une connexion cyclable : CHF 100'000.-.

7. Processus de développement

7.1 Procédure et coordination

Le stade comporte environ 4'000 m^2 de surface nette de plancher dans la tribune principale. L'élaboration d'un plan d'affectation (PA) est nécessaire car la surface de plancher déterminante (SPd) actuellement autorisée sur le site est de 800 m^2. La solution d'un plan d'affectation valant permis de construire (article 28 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)) est en principe privilégiée afin d'optimiser le processus de développement. Cette solution conjugue les deux procédures et nécessite d'élaborer un projet de construction complet en parallèle de la procédure de PA (l'ensemble du dossier étant soumis à l'adoption du Conseil communal, puis à l'approbation du Canton). Selon la planification actuelle, cette solution permet d'envisager une mise en service du stade en 2032. D'ici là, le Stade de la Pontaise sera en mesure d'accueillir Athletissima grâce aux différents travaux d'entretien réalisés depuis 2021[4], notamment la réfection de la piste et le remplacement d'une partie des éclairages (144 nouvelles lampes à décharge) réalisés durant l'été 2026. D'autres mesures d'entretien constructifs pourraient s'avérer nécessaires.

Le projet s'appuie sur une coordination étroite avec les futures utilisatrices et utilisateus, en particulier les clubs d'athlétisme dont le Stade-Lausanne Athlétisme qui utilise le stade Pierre-de-Coubertin et dont le fonctionnement sera fortement modifié pendant la phase de travaux. Des collaborations avec le Lausanne-Sports Athlétisme existent déjà et le partage des infrastructures de la Pontaise pendant les travaux est une solution envisagée. La Ville accompagne les deux clubs et échange régulièrement avec eux. Les organisateurs des diverses manifestations qui pourraient utiliser le stade sont ou seront également associés (meeting Athletissima, 20km de Lausanne, Swiss Athletics, European athletics, etc.).

S'agissant du pôle foot, sa réalisation devrait intervenir préalablement à celle du stade, la zone d'affectation actuelle permettant déjà la construction des vestiaires. Dans la mesure du possible, il conviendra de réaliser le pôle foot avant la démolition des vestiaires existants, afin de garantir la continuité des activités du SLO et de limiter les éventuelles incidences sur son fonctionnement.

7.2 Coûts de l'ouvrage et financement mixte

Le coût du projet de stade Pierre-de-Coubertin a été estimé, sur la base de l'avant-projet initial et de l'étude de faisabilité à CHF 64.7 millions (TTC) (± 20%) y compris les aménagements extérieurs. Le développement du pôle football a été estimé à CHF 7.5 millions (TTC) (± 20%). Le coût total des investissements dans les infrastructures s'élève ainsi à CHF 72.2 millions (TTC) (± 20%). En sus, des risques financiers liés à la pollution des sols, qui sont estimés à environ CHF 2.6 millions, doivent encore être confirmés par une campagne de sondage systématique.

[4] Préavis N° 2020/29 du 3 septembre 2020 « Stade olympique de la Pontaise – travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements – demande de crédit d'ouvrage ».

Conformément aux demandes formulées par la commission qui a étudié le préavis N° 2023/71 et par la commission du projet Métamorphose, la Municipalité a consolidé le financement du projet qui reposera sur plusieurs contributeurs :

- la Ville de Lausanne. Elle assurera l'essentiel du financement du projet à hauteur d'un maximum de CHF 52.4 millions ;
- autres collectivités publiques. L'Etat de Vaud a confirmé à la Ville de Lausanne que, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, une participation financière au projet à hauteur de CHF 10.5 millions justifiée par la mise à disposition d'une infrastructure sportive d'importance cantonale et nationale. Une contribution supplémentaire de CHF 2 millions du Fonds du sport vaudois est attendue. À ces montants s'ajoute une contribution attendue de CHF 5 millions de financement confédéral (Conception des Installations Sportives d'Importance Nationale (CISIN)) conformément aux dispositions réglementaires ;
- partenaires privés et institutionnels. La Municipalité engagera une recherche de fonds auprès de partenaires privés une fois le présent rapport-préavis voté par le Conseil communal, pour a minima rassembler les fonds nécessaires à la réalisation de l'ouvrage sur la base des devis actuels. Des contrats de sponsoring ou de naming de certains espaces du stade pourront être envisagés dans ce cadre ;
- pour le développement du projet de pôle football, un subventionnement à hauteur de CHF 2.3 millions est estimé (fonds du sport + crédit cadre).

Les mesures de compensations écologiques supplémentaires sont estimées à ce jour entre CHF 4.2 et 5.5 millions, soit environ 10% de l'investissements net consenti par la Ville. Les subventions cantonales et éventuellement fédérales seront déterminées au terme des premières phases d'études.

7.3 Crédits d'études

Pour financer la poursuite des études de transformation du stade de Coubertin, un crédit d'études complémentaire de CHF 3'731'000.- (TTC) est sollicité en plus du solde disponible de CHF 519'000.- sur le crédit voté dans le cadre du préavis N° 2025/07. Ce montant total de CHF 4'250'000.- (TTC) se répartit en trois phases : projet de l'ouvrage, mise à l'enquête et appel d'offres.

Pour financer les études du pôle foot, un crédit d'études de CHF 570'000.- (TTC) est sollicité. Ce crédit se répartit en quatre phases : avant-projet, projet de l'ouvrage, mise à l'enquête et appel d'offres.

Pour financer les études des compensations écologiques supplémentaires, un crédit d'études de CHF 500'000.- (TTC) est sollicité. Ce crédit se répartit en quatre phases : avant-projet, projet de l'ouvrage, mise à l'enquête et appel d'offres.

Pour financer les études de renaturation de l'embouchure du Flon et de mobilité active, un crédit d'études de CHF 150'000.- (TTC) est sollicité. Ce crédit se répartit en une seule phase d'études préliminaires.

Le montant total des études à réaliser se monte à CHF 5.47 millions. Il est proposé de balancer le crédit d'études de CHF 700'000.- (préavis N° 2025/07) dans la présente demande de crédit d'études. A cet effet, il s'agit d'augmenter le présent préavis afin de pouvoir y balancer les dépenses, CHF 181'000.- à ce jour, et de bénéficier du solde disponible, en l'occurrence CHF 519'000.-. La demande totale serait donc de CHF 5'470'000.- + CHF 181'000.-, soit CHF 5'651'000.-.

	CHF TTC	CHF HT
Vir des dépenses du crédit d'études voté (2025/07)	181'000	167'437
Poursuite des études du stade via crédit voté et présent préavis	4'250'000 (519'000+3'731'000)	3'931'545 (480'111+3'451'434)
Etude du pôle foot	570'000	527'290
Etude des compensations écologiques	500'000	462'535
Etude préliminaire de renaturation du Flon et de mobilité active	150'000	138'760
Crédit d'études	**5'651'000**	**5'227'567**

Tableau 1 : Tableau de détail du crédit d'études

Les crédits d'études concernant les installations de production de chaleur et de production photovoltaïque ne sont pas compris dans ce crédit d'études. Ils sont pris en charge par les Services industriels (SIL) dans le cadre d'un fonds alloué via le préavis N° 2021/32[5] pour la production de chaleur et le budget propre de SI-REN S.A. pour ce qui concerne la production photovoltaïque. Un crédit de réalisation sera par la suite soumis au Conseil communal. Il reposera sur un devis stabilisé.

8. Réponses au postulat et à la pétition

8.1 Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel et consorts

Le postulat déposé le 15 décembre 2020 par M. Matthieu Carrel et consorts concluait en invitant la Municipalité à « étudier l'opportunité de présenter un rapport au Conseil sur les options permettant le maintien à long terme à Lausanne d'Athletissima ou de toute autre compétition d'athlétisme d'importance internationale ».

Le projet de transformation du stade Pierre-de-Coubertin est indissociable d'un maintien à long terme d'Athletissima à Lausanne. Le stade de la Pontaise offre actuellement des installations vieillissantes, devenues incompatibles avec les exigences du sport de haut-niveau. Depuis des années, des investissements réguliers sont consentis pour l'entretien et le maintien à niveau des équipements nécessaires pour accueillir un meeting de la Diamond League.

Le site de Coubertin, site historique du meeting Athletissima, proposera une alternative bien mieux adaptée dans une enceinte ouverte au public toute l'année et dotée de la capacité d'accueil nécessaire. Le programme du stade a par ailleurs été élaboré de manière concertée avec l'organisation du meeting afin de répondre aux standards d'accueil de l'événement.

En portant le projet de variante 3, la Municipalité s'inscrit dans la voie proposée par le postulat porté par M. Matthieu Carrel et consorts.

8.2 Réponse à la pétition du FC Stade Lausanne Ouchy

La pétition du FC Stade Lausanne Ouchy (SLO) intitulée « NON à la suppression de terrains pour la pratique du football dans le cadre de la transformation du stade Pierre-de-Coubertin » a été déposée le 19 juin 2025 à la Commission permanente des pétitions du Conseil communal. L'audition des pétitionnaires (M. Andrey et M. Burger) s'est déroulée le 11 septembre 2025. Les problématiques du club ont été exposées à cette occasion, en particulier le manque d'infrastructure et l'augmentation de la demande (liste d'attente

[5] Préavis N° 2021/32 du 12 mai 2021 « Financement des prestations de services énergétiques des Services industriels (SIL) ».

d'environ 200 à 600 personnes). Les pétitionnaires ont soulevé le besoin urgent d'un 2e terrain synthétique pour résoudre cette situation. En conclusion, la Commission a voté pour un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

En portant le projet de développement du pôle foot en parallèle à la transformation du stade Pierre-de-Coubertin, la Municipalité s'inscrit dans la voie proposée par les pétitionnaires. La suppression d'un terrain en herbe représente certes une diminution de la surface disponible, mais celle-ci sera compensée par l'aménagement de nouvelles surfaces synthétiques (un nouveau terrain et une zone d'entrainement). La direction du club a par ailleurs salué cette initiative. La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la pétition du FC Stade Lausanne Ouchy.

9. Impact sur le développement durable

La transformation du stade Pierre-de-Coubertin permettra de déplacer des utilisations et par conséquent d'offrir une alternative à la vocation sportive du stade de la Pontaise. Elle permettra également la mise en œuvre de la 3e étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Cette nouvelle étape répond aux objectifs ambitieux de densifier la ville vers l'intérieur, de mettre en valeur le patrimoine bâti du XXe siècle par une réaffectation du stade de la Pontaise et d'offrir des logements abordables à la population. La mutation du secteur de la Pontaise permettra de réduire la perméabilisation du site et de favoriser sa végétalisation.

Sur le site du stade Pierre-de-Coubertin, la nouvelle infrastructure sera ouverte au grand public durant toute l'année. Elle permettra ainsi la pratique sportive pour la population avec accès gratuit.

Le projet répond à des objectifs de durabilité ambitieux en termes constructifs et de consommation énergétique. En termes d'approvisionnement énergétique, l'implication des SIL et de SI-REN S.A. permettra d'accompagner la mise en œuvre de ces objectifs.

L'ampleur des surfaces perméables est maintenue malgré une augmentation des surfaces bâties confirmant ainsi la logique d'optimisation du site. Les emprises routières alentours seront diminuées et le stationnement situé au nord du stade sera supprimé. L'accès en transport public sera favorisé et les cheminements de mobilité active sur le site seront améliorés, notamment par la création d'une voie cyclable en site propre entre le secteur Chamberonne et Bellerive.

Les mesures de compensation du patrimoine arboré s'intégreront à la trame verte existante, favorisant ainsi le développement des continuités paysagères et écologiques le long des rives du lac. En complément, la mise en œuvre de mesures ciblées de compensation écologique – telles que l'aménagement de prairies maigres, la création de tas de pierres et de bois, l'installation d'hôtels à insectes ou encore la pose de nichoirs – permettra de soutenir et de renforcer la biodiversité locale et la création de nouveaux biotopes.

À cela s'ajoutent des mesures compensatoires supplémentaires : l'aménagement et la transformation du bassin de la Vallée de la Jeunesse, la création d'une lagune au Bourget ainsi que la renaturation d'environ 340 m de rives lacustres, qui permettront d'améliorer la valeur écologique des environs du site.

10. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

La thématique de l'accessibilité des personnes en situation de handicap est prise en compte dans les aménagements prévus. Les accès au stade et les aménagements extérieurs garantiront une bonne circulation des personnes en situation de handicap et la tribune principale sera équipée d'ascenseurs. La possibilité d'accueillir des compétitions handisports, notamment dans le cadre d'Athletissima ou des compétitions de moindre importance, est aussi considérée dans les aménagements prévus.

11. Aspects financiers

11.1 Incidences sur le budget d'investissement

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant total de CHF 5'651'000.- (TTC). Un crédit d'études de CHF 4.4 millions est actuellement inscrit au plan des investissements en vigueur, dont CHF 700'000.- déjà voté dans le cadre du préavis N° 2025/07. L'écart entre le montant planifié et celui nécessaire s'explique par une augmentation du coût de l'ouvrage liée à la mise à jour du devis réalisé en 2023 en tenant compte de l'évolution à la hausse des coûts de construction et à l'intégration de nouvelles mesures de compensations écologiques. La planification sera adaptée lors du prochain plan des investissements.

(en milliers de CHF)	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Crédit d'étude complémentaire - META	1'650	2'351	1'650	0	0	5'651
Recettes	0	0	0	0	0	0
Total net	**1'650**	**2'351**	**1'650**	**0**	**0**	**5'651**

Tableau 2 : Tableau des investissements annuels

Les études complémentaires permettront de déterminer le coût de l'ouvrage et de solliciter des financements externes (Confédération, selon la loi sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp), article 5 alinéa 2 et Canton selon la loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS), articles 27 et 28) qui seront intégrés dans le préavis de demande de crédit d'ouvrage. Ces sources de financement externes ne pouvant pas encore être formellement stabilisées au stade de l'avant-projet, il est prématuré de les inscrire au tableau des investissements annuels ci-dessus.

La réduction de la déduction de l'impôt préalable (Redip) est estimée à 31% pour le Secrétariat général de la Direction de la culture et du développement urbain. Le montant de l'impôt préalable non récupérable obtenu grâce au taux de Redip du service sera comptabilisé comme dépenses d'investissement.

11.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

11.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1.5%, les intérêts théoriques moyens engendrés par le crédit d'investissement de CHF 5'651'000.- s'élèvent à environ CHF 46'621.- par an, à compter de l'année 2027.

11.2.2 Charges d'amortissement

Les crédits d'études ne sont pas amortis. Les dépenses induites seront virées et amorties dans le futur crédit d'ouvrage.

	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Personnel suppl. (en EPT)						
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel						0.0
Charges d'exploitation						0.0
Charges d'intérêts	46.6	46.6	46.6	46.6	46.6	233.1
Amortissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total charges suppl.	**46.6**	**46.6**	**46.6**	**46.6**	**46.6**	**233.1**
Diminution de charges						0.0
Revenus - taxes de raccordement						0.0
Total net	**46.6**	**46.6**	**46.6**	**46.6**	**46.6**	**233.1**

Tableau 3 : Incidence des charges d'intérêts et des amortissements sur le budget de fonctionnement.

12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/85 de la Municipalité, du 12 novembre 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'études de CHF 5'651'000.- dédié à la poursuite des études de transformation du stade Pierre-de-Coubertin, de ses aménagements ainsi que des mesures de compensation écologiques et de mobilité active ;

2. de balancer le crédit d'études 11101001900 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ;

3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous conclusion 1 ci-dessus sous la rubrique 11.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;

4. d'approuver la réponse au postulat de M. Matthieu Carrel et consorts ;

5. d'approuver la réponse à la pétition remise par le FC Stade Lausanne-Ouchy.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes :
Annexe 1 - Communication au Conseil communal du 7 mars 2024
Annexe 2 - Coubertin_BDM - Synthèse des commissions
Annexe 3 - Coubertin_Translocal - Synthèse étude faisabilité variante 3
Annexe 4 - Athletissima_AISTS - Retombées économiques v1.0